

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE
PROCES VERBAL DU 19 JUIN 2018**

L'an **deux mille dix-huit**, le **dix-neuf juin** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'AMÉCOURT**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2018.

Présents : M. Yves **d'AMECOURT**, Mme Marie-José **LAWTHER**, M. Pierre **TOMADA**, Mme Sandrine **COMBEFREYROUX**, M. Laurent **SAUTS**, Mme Sylvie **PANCHOUT**, M. Luc **HERAULT**, Mme Stéphanie **DUBERGA**, Mme Karine **LUMEAU**, M. Christian **BONNEAU**, M. Christophe **MIQUEU**, Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET**, Mme Ghislaine **CUROY**.

Absents ou excusés : Mme Annie **ORDRONEAU** (pv. à M-J. **LAWTHER**), M. Benoît **PUAUD** (pv à L. **HERAULT**), M. Eric **SALLABERREBORDE**, M. Tristan de la **RIVIERE** (pv. à S. **PANCHOUT**), Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER** (pv. à C. **BONNEAU**), M. Serge **MAURIN**.

Madame Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET** est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce et commente l'ordre du jour au Conseil Municipal.

1 - BUDGETS COMMUNAUX

- Décision modificative n° 1 budget principal – **délibération 2018-06-01**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'ajuster le BUDGET PRINCIPAL 2018 en raison de la réception récente de plusieurs informations budgétaires :

- notification du montant du FPIC 2018
- attribution d'une subvention DETR 2018
- ajustement de la subvention du CAC (renfort sécurité Fête du vin 2018)
- travaux dans les écoles communales
- acquisition/vente de matériel du service technique

Conseil Municipal : mardi 19/06/2018			
Budget principal (COMMUNE) 2018 : Décision Modificative n°1 (DM 1)			
Section FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
D 6574 : subvention CAC (complément sécurité fête des vins)	3 923.00 €	R :	0.00 €
D 611 : prestation de service (sécurité fête des vins)	-3 923.00 €	R :	0.00 €
D 023 : Virement section investissement	0.00 €	R :	0.00 €
Total	0.00 €	Total	0.00 €
Section INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
D : acquisition broyeur (banquetteuse)	4 769.50 €	R021 : excédent section fonctionnement	0.00 €
D : écoles communales (mobilier, travaux)	5 000.00 €	R024 : vente épareuse Norematt	6 000.00 €
D :	0.00 €	R : subvention DETR 2018 (Restaurant scolaire école élém.)	280 000.00 €
D : remb. Prêt (CT) : attente de subv. (BP 2018 : 1 044 582.62 €)	-212 375.68 €	R : Prêt (CT) : attente de subventions (BP 2018 : 1 044 582.62 €)	-212 375.68 €
	0.00 €	R1641 : emprunt d'équilibre et/ou autres subventions	-276 230.50 €
Total	-202 606.18 €	Total	-202 606.18 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à treize (13) voix « pour » et quatre (4) « abstention » (Ch. **BONNEAU**, P. **SCHNEEBERGER-REIGNIER**, Ch. **MIQUEU**, F. **MARQUILLE-MIRAMBET**), valide la proposition de décision modificative n°1 (DM1).

- Décision modificative n° 01 budget annexe assainissement – **délibération 2018-06-02**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'ajuster le BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2018 en raison de la réception récente, par la Trésorerie de La Réole, du montant des ICNE pour l'année 2018 :

Conseil Municipal : mardi 19/06/2018			
Budget annexe (ASSAINISSEMENT) 2018 : Décision Modificative n°1 (DM 1)			
Section FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
D : 661121 ICNE (exercice n)	1 478.76 €	R : 777 amortissement subventions	4 943.45 €
D : 661122 ICNE (exercice n-1)	-1 821.16 €	R :	0.00 €
D : Virement excédent section investissement (023)	5 285.85 €	R :	0.00 €
Total	4 943.45 €	Total	4 943.45 €
Section INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
D : 13941 : amortissement subvention	4 943.45 €	R : excédent section fonctionnement (021)	5 285.85 €
D : 21562 : acquisition matériel (prévision)	342.40 €	R :	0.00 €
Total	5 285.85 €	Total	5 285.85 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat en cours de la parcelle à Monsieur ROBERT pour l'installation de la station de Roussillon.

Certains réseaux passant sur des propriétés privés, des conventions sont en cours de signature avec les propriétaires, une fois l'ensemble des conventions signées, les travaux pourront débuter.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix « pour » valide la proposition de décision modificative n°1 (DM1).

- Affectation du FDAEC – **délibération 2018-06-03**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aides à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par l'assemblée du Conseil Départemental de la Gironde.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015 et 2016, la Communauté de Communes (CdC) du Sauveterrois avait conservé 30 % du FDAEC des 32 communes de son territoire et les communes 70%, afin de pouvoir équilibrer son budget après la baisse de la DGF et du FPIC notamment. Depuis 2017, les communes de la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers reçoivent de nouveau 100% du FDAEC.

Les critères locaux de répartition ont été retenus en 2018 par les deux conseillers départementaux du canton « Le Réolais et les bastides » sans prendre en compte le nouveau Coefficient Départemental de Solidarité (CDS) 2018 qui intègre un nouvel indice de fragilité sociale (IFS) plus favorable à notre commune.

L'enveloppe financière affectée aux communes du nouveau canton « Le Réolais et les Bastides », répartie selon ces critères, a permis d'envisager pour Sauveterre-de-Guyenne l'attribution d'une somme de 25 973 € en 2018.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, se décide par dix-sept (17) voix pour :

- réaliser en 2018 (coûts nets HT) :

Opérations d'investissement	Coût € HT
Travaux de voirie rurale 2018 (chemins ruraux)	20 000.00 €
Création d'un mur (rue des potiers / résidence La Jurade)	6 280.00 €
Automatisation horloge extérieure Hôtel de ville	1 929.40 €
Racks stockage (tables, bancs)	5 174.40 €

Balayeuse gymnase Bonard	3 687.50 €
Echelles top servante	2 469.00 €
Barrière pivotante (délaissé de voirie St Romain)	1 724.00 €
Enrouleur auto-air comprimé	1 066.24 €
Pack rainureuse/aspirateur	2 075.00 €
Total des investissements	44 405.54 €

➤ demander au Département de la Gironde de lui attribuer :
 - une subvention de 25 973 €
 - d'assurer le financement complémentaire de ces investissements par autofinancement (41.50 %) pour la somme HT de 18 432.54 €

• CLECT – Attribution de compensation – **délibération 2018-06-04**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission par la Communauté des Communes (CdC) Rurales de l'Entre-Mers de son rapport établi et validé par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en date du 17 mai 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la CdC Rurales de l'Entre 2 Mers est soumise à FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) et qu'en l'article 1609 nonies du CGI (Code Général des Impôts), il y a lieu d'octroyer une Attribution de Compensation (AC) visant à garantir la neutralité budgétaire entre les communes et l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Le montant des AC 2018 est conforme à l'inscription budgétaire votée en avril 2018.

Monsieur le Maire a adressé le rapport aux membres du Conseil Municipal en amont de la séance et demande aux élus de se prononcer sur celui-ci.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix pour, approuve le rapport établi par la CLECT.

• Budget 2018 – Prêt court terme attente de subventions – **délibération 2018-06-05**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réaliser un prêt court terme (24 mois maximum) afin de disposer de la trésorerie nécessaire au règlement des investissements en cours, dans l'attente de la réception du versement de différentes subventions des partenaires de la commune : Etat, Département, Région...

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de la consultation engagée (offres de 4 banques), pour le recours à cet emprunt (700 000 €), conformément aux inscriptions budgétaires (budget primitif 2018 : recettes d'investissement).

Après analyse des offres et échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix pour, vote la réalisation à la BANQUE POSTALE d'un emprunt « PRÊT RELAIS » d'un montant de 700 000 EUROS destiné à préfinancer la réception de subventions.

Cet emprunt aura une durée maximale de 24 mois à compter de la date de versement des fonds et sera remboursé après le versement des différentes subventions.

La Commune se libérera de la somme due à la BANQUE POSTALE par suite de cet emprunt, au moyen de trimestrialités pour les intérêts et en remboursement du capital in fine.

Le taux d'intérêt de ce « PRÊT RELAIS » est à Taux Fixe de 0.230 % l'an (base de calcul des intérêts : 30/360).

M. Yves d'AMECOURT, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant

• Budget annexe assainissement – durée des amortissements – **délibération 2018-06-06**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de délibérer pour fixer les durées d'amortissement pour le budget annexe de l'assainissement collectif communal.

Les instructions budgétaires notamment M49 précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer pour d'éventuelles acquisition à venir, relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau annexé, la durée d'amortissement maximale autorisée par les instructions M49.

Le seuil unitaire pour les biens de faible valeur est fixé à 500 € TTC. Les biens dont la valeur est inférieure à 500 € s'amortissent en 1 an. Les catégories d'immobilisation concernées figurent dans le tableau annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à dix-sept (17) décide d'adopter les modifications et les durées d'amortissement proposées selon tableau annexé :

article	Biens ou catégories de biens amortis ou subventions associées (139)	durée d'amortissement
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertion (non suivi de travaux)	5
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	5
2088	Autres immobilisations incorporelles	5
2121	Agencement et aménagement de terrains nus	20
2125	Agencement et aménagement de terrains bâtis	20
21311	Construction bâtiment d'exploitation	30
21315	Construction bâtiment administratif	30
21351	Aménagement des constructions bâtiments d'exploitation	15
21355	Aménagement des constructions bâtiments administratifs	15
2151	Installations complexes spécialisées	15
21532	Réseaux d'assainissement	60
2154	matériel industriel	15
2155	outillage industriel	5
21562	Matériel spécifique service assainissement	10
2157	Aménagement du matériel et outillage industriel	15
2181	Agencements et aménagements divers	15
2182	Matériel de transport Véhicules légers	8
2182	Matériel de transport Véhicules industriels	7
2182	Matériel de transport 2 roues	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2183	bien de faible valeur <500 € Matériel de bureau et matériel informatique	1
2184	Mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10
2188	Autres immobilisations corporelles <500 € Subventions reçues	1 même durée que le bien acquis

2 – RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

• Attribution du marché – **délibération 2018-06-07**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les consultations engagées depuis janvier 2018 pour les marchés de travaux (14 lots) relatifs à la restructuration et l'extension de l'école

élémentaire. Suite à une 1^{ère} consultation déclarée infructueuse pour tous les lots, une 2^{nde} consultation a été engagée sur tous les lots puis une 3^{ème} consultation pour le lot 10 uniquement.

Monsieur Christophe MIQUEU demande si ces travaux de restructurations dépassent 1 000 000.00 €. Monsieur le Maire précise que le montant des travaux est d'environ :

- 1 900 000 € HT pour la restructuration et extension de l'école
- 200 000 € HT pour la création du logement communal (T4) à l'étage du bâtiment, rue Saubotte

Monsieur le Maire rappelle les subventions accordées pour cette opération (919 577 € à ce jour) et précise qu'une demande a été adressée au Département pour revoir le coefficient départemental de solidarité (CDS) de 0.83 (CDS 2017) à 1.20 (CDS 2018) afin d'augmenter l'aide du Département de 124 000 € environ.

Néanmoins, cette demande de réactualisation semble ne pas pouvoir aboutir favorablement car ce nouveau taux du CDS, plus favorable à notre commune, n'entrerait en vigueur que pour les nouveaux dossiers déposés en 2018.

Un échange à ce sujet aura probablement lieu avec le Président du Conseil Départemental lors de la signature de la Convention d'Aménagement Ecole (CAE) envisagée le 22 juin 2018.

A l'issue des 3 consultations successives, l'ensemble des offres reçues ont été étudiées et analysées et classées par le maître d'œuvre (D. BLAZQUEZ), les bureaux d'études et la commission d'appel d'offres (CAO) qui propose de retenir les 14 offres mieux-disantes suivantes :

Lot 0 - DEMOLITIONS LOURDES - DESAMIANTAGE

Eurodémolition : 70 395.30 € HT

Lot 1 - MACONNERIE GROS ŒUVRE

Gerthofer : 576 073.53 € HT

Lot 2 - PIERRES DE TAILLE – RAVALEMENT FACADES

Dufort : 184 650.56 € HT

Lot 3 - CHARPENTE BOIS – COUVERTURE – OSSATURE ET BARDAGE BOIS

T.C.B. : 165 500.00 € HT

Lot 4 - ETANCHEITE – DALLES SUR PLOTS

D.M.E. : 17 800.00 € HT

Lot 5 - MENUISERIES METALLIQUES ET ALUMINIUM – SERRURERIE – VERRIERE

T.C.B. : 165 500.00 € HT

Lot 6 - MENUISERIES BOIS

T.C.B. : 64 500.00 € HT

Lot 7 - PLATRERIE ISOLATION – PLAFONDS SUSPENDUS

Gettoni : 154 000.00 € HT

Lot 8 – CARRELAGES – REVETEMENTS SCHELLES

JML Bâtiments : 60 200.00 € HT

Lot 9 – ELECTRICITE – COURANT FORTS – FAIBLES

SPIE : 127 000.00 € HT

Lot 10 – CHAUFFAGE VENTILLATION PLOMBERIE SANITAIRE

LPM Energie : 219 846.94 € HT

Lot 11 – EQUIPEMENTS DE CUISINE

CREAT : 96 855.79 € HT

Lot 12 – PEINTURE – REVETEMENTS – SOLS SCELLES

E.F.P. : 82 461.26 € HT

Lot 13 – VRD – ESPACES VERTS

COLAS : 127 353.74 € HT

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à treize (13) voix « pour » et quatre (4) « abstention » (Ch. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, Ch. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), décide d'attribuer les 14 lots (2 112 137.12 € HT au global) ci-dessus désignés pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire.

- Plan de financement actualisé – **délibération 2018-06-08**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réactualiser le plan de financement (montant des marchés de travaux, subventions accordées...) et propose le nouveau plan de financement :

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE		DEPENSES	RECETTES	
Coût HT	Taux			
Travaux (14 lots)		2 112 137.12 €		
Démolition-Désamiantage		70 395.30 €		
Phase A : Extension (cuisine, refectoire, BCD, sanitaires, préau...)		1 087 620.79 €		
Phase B : Logement (R+1 rue Saubotte)		190 757.33 €		
Phase C : Salle d'activité, sanitaires, préau		179 742.64 €		
Phase D : Bâtiment principal (3 niveaux)		425 036.61 €		
Phase E : Cour de récréation		158 584.45 €		
Prestations intellectuelles		146 840.00 €		
Maîtrise d'œuvre (MOE) : D. BLAZQUEZ	6.90%	124 200.00 €		
Contrôle Technique (CT) : APAVE		11 900.00 €		
Sécurité et Protection de la Santé (SPS) : ELYFEC		5 740.00 €		
Autres : étude de sol, raccordements aux réseaux....		5 000.00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		2 258 977.12 €		
ETAT - DETR 2017 - Phase 1 "Ecole élémentaire" (plafond de dépenses subventionnables : 800 000 €)		45.00%	360 000.00 €	Acquise
ETAT - DETR 2018 - Phase 2 - "Restaurant scolaire" (plafond de dépenses subventionnables : 800 000€)		35.00%	280 000.00 €	Acquise
Région N. Aquitaine : RENO'AQT : Renovation énergétique des bâtiments		10 720.00 €	0.00 €	Sollicitée
Conseil Départemental 33 - Convernion d'Amenagement Ecole (CAE)		CAE	279 577.00 €	Acquise
TOTAL SUBVENTIONS			919 577.00 €	
TVA (20% du montant HT)	20.00%	413 643.96 €		
TVA réduite (10% du montant HT : Phase B "logement")	10.00%	19 075.73 €		
FCTVA (16,404% du montant TTC) (emprunt "attente FCTVA" 2 ans)	16.404%		438 416.76 €	
Emprunt 20 ans (loyers logement + participations communes hors Sauveterre)			690 757.33 €	
Commune (autofinancement ou emprunt) et autres subventions			623 869.99 €	
TOTAL de l'opération (TTC)			2 672 621.08 €	2 672 621.08 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à treize (13) voix « pour » et quatre (4) « abstention » (Ch. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, Ch. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), approuve le plan de financement actualisé pour la restructuration et l'extension de l'école élémentaire.

Monsieur le Maire précise que la commune envisager d'emprunter en 2019 environ 700 000 € sur cette opération pour financer les travaux. Ce prêt sera ensuite remboursé en partie par les loyers du logement communal (T4) et par les participations annuelles des 9 communes voisines scolarisant leurs enfants dans les écoles de Sauveterre-de-Guyenne.

Les travaux doivent débuter à l'été 2018 et se dérouler par phases successives, en site occupé, jusqu'à l'été 2020.

- Convention d'Aménagement Ecole (CAE)

Monsieur le Maire signale que vendredi 22 juin 2018 après-midi, la Convention d'Aménagement Ecole (CAE) sera signée sur site entre Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental de la Gironde, et la Commune de Sauveterre de Guyenne.

3 – URBANISME ET PATRIMOINE COMMUNAL

- Résidence « Hameau Saint Léger » Gironde Habitat.

Monsieur le Maire présente la résidence « Hameau st Léger » géré actuellement par Gironde Habitat depuis son rachat en 2012-2013.

La société HLM souhaite effectuer des travaux de rénovation sur cette résidence : changement des menuiseries, isolation, création de jardins privatifs...

De plus, Gironde Habitat, en partenariat avec la commune, réfléchit à des aménagements :

- création d'un foyer de jeunes travailleurs (FJT) dans les anciens logements mitoyens et exigus
- création de nouveaux logements plus spacieux sur le terrain contigu à la résidence actuelle qui appartient à Gironde Habitat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans de la résidence actuelle et les aménagements envisagés.

Il se réjouit de ce projet et signale qu'il a suggéré de vendre progressivement la résidence du château d'eau, aux locataires actuels notamment, comme ce fut le cas de la résidence Les Granges, afin de favoriser la mixité sur ce secteur Nord de la bastide.

- Création d'une résidence intergénérationnelle – promesse de vente – **délibération 2018-06-09**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet présenté par la société NEXITY (SYNONIM PROGRAMMES), en partenariat avec la commune, dans lequel cette société a pour objectif de réaliser sur une partie du terrain « MEYRAN » à Pringis (environ 5 000 m² à définir sur les parcelles : AW 173 175) une résidence « intergénérationnelle » (35 logements collectifs sur un bâtiment en R+2) avec une partie des logements destinée aux seniors autonomes, en continuité de la Résidence Autonomie (RA) « Pringis » actuelle. A proximité de cette résidence, 5 logements individuels (maisons de ville) sont également envisagés.

Monsieur Christophe MIQUEU demande si ce projet remplace le projet communal d'agrandissement de la Résidence Autonomie ?

Monsieur le Maire le confirme et précise que la résidence sera intergénérationnelle et que parmi les 35 logements collectifs, certains de ces logements, avec des espaces privatifs et communs, seraient « fléchés » comme une extension de la RA Pringis actuelle avec laquelle une mutualisation des services déjà en place (restauration, blanchisserie, animations...) est envisagée. L'ensemble des 40 logements (35 + 5), construits par NEXITY, seraient par la suite acquis par un bailleur social pour la gestion.

Monsieur Christophe MIQUEU regrette la transformation de ce projet porté par la commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au profit d'un groupe privé.

Monsieur le Maire précise que se portage par une société permet un projet d'une plus grande envergure que celle pouvant être portée par la commune seule : seulement 6 T2 (pour accueillir 12 résident supplémentaire) représentant 30% d'augmentation d'accueil au sein des RA (plafond imposé par le Conseil Départemental).

De plus, après la phase de construction par le groupe Nexity, la propriété et la gestion seront ensuite assurés par un bailleur social.

Monsieur Christophe MIQUEU et Madame Stéphanie DUBERGA émettent des réserves sur la future architecture de cette résidence et l'intégration dans le paysage de la bastide suite aux projections présentées.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit que d'illustrations d'autres réalisations de Nexity. La commune aura toujours un droit de regard, sur la conception de la résidence et le style des logements. De plus, celle-ci sera soumise à l'approbation du Permis de Construire (PC) par la commune avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Monsieur le Maire propose de rajouter une clause en ce sens dans le projet de promesse de vente.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal de signer une promesse de vente longue (18 mois au moins) pour ce terrain, à un prix de 200 000 € net vendeur, avec la société NEXITY, dans l'attente notamment de la modification de la « zone UE » du PLU permettant d'effectuer cette opération et sous certaines conditions (obtention des autorisations d'urbanisme, avis de la commune et de l'ABF sur l'insertion paysagère du projet, présentation du bailleur social propriétaire-gestionnaire après les travaux...).

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à treize (13) voix « pour » et quatre (4) « abstention » (Ch. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, Ch. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), autorise Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer la promesse de vente avec la société NEXITY (SYNONIM PROGRAMMES).

- Vente de terrain – **délibération 2018-06-10**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de la société MAISON LE STAR (anciennement La Guyennoise) pour l'acquisition de la parcelle communale ZE 94 (94 m²). La vente de cette parcelle permettra de régulariser une situation complexe pour les deux parties car la société MAISON LE STAR est propriétaire d'un bâtiment construit sur une partie de cette parcelle communale.

Monsieur le Maire, après consultation de France Domaine et de l'étude notariale de Sauveterre-de-Guyenne, propose un prix de cession à 20€/m².

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix pour, autorise la vente de cette parcelle au prix de 20€/m² et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que les documents afférents.

- Don d'un terrain à la commune – **délibération 2018-06-11**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition, reçue au printemps 2018 en mairie, des propriétaires et héritiers de la parcelle ZH n° 20 « Balette », route de Langon à Sauveterre de Guyenne.

Les propriétaires proposent de faire don de ce terrain à la commune de Sauveterre-de-Guyenne si cette dernière est intéressée. Les propriétaires suggèrent notamment de mettre en place des jardins familiaux.

Monsieur le Maire remercie les propriétaires héritiers de cette proposition.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix pour, remercie cette famille et accepte le don de ce terrain et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que les documents afférents. Les frais (acte...) seront à la charge de la commune.

- Mission d'études des biens sans maîtres – convention SAFER – **délibération 2018-06-12**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'action engagée par la Communauté des Communes (CdC) Rurales de l'Entre-deux-Mers avec la SAFER pour la mission d'études des biens sans maîtres sur le territoire.

Il propose que la commune de Sauveterre-de-Guyenne accepte la mission d'études des biens sans maîtres par la SAFER. Cette mission confiée à la SAFER consiste en :

- L'accompagnement à la recherche de parcelles sans maîtres
- L'accompagnement à la réalisation des formalités préalables en vue des recherches hypothécaires et d'état civil
- L'interprétation des réquisitions hypothécaires
- Le bon déroulement de la procédure
- L'aide à la rédaction des délibérations et arrêtés municipaux liés à la procédure d'incorporation des biens sans maîtres au domaine communal
- L'accomplissement des formalités postérieures liées à la publication au service de la publicité foncière de l'arrêté municipal d'incorporation

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix pour, accepte la mission de la SAFER et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement dans le suivi et la mise en œuvre de la procédure d'appréhension des biens sans maîtres.

- Etude sur l'adressage (noms des voies, numérotations,...) **délibération 2018-06-13**

Monsieur Laurent SAUTS fait part au Conseil Municipal du projet d'étude sur l'adressage proposée par LA POSTE et qui a été étudié et présenté en commission LULOM (Logement, Urbanisme, Loyers communaux et Ordures Ménagères).

Cette étude consiste à revoir la numérotation et l'adressage sur l'ensemble de la commune afin d'améliorer les services rendus aux habitants : livraisons (courrier, colis), services à domicile, services de secours, raccordement aux réseaux (eau, assainissement, gaz, téléphonie, fibre optique...), ...

Monsieur le Maire présente l'estimation (5 100 €) de La Poste pour cette opération qui se déroulerait entre 6 et 8 mois et qui comprend les prestations suivantes :

- Rapport méthodologique
- Audit et Conseil
- Réalisation du plan d'adressage
- Fin de prestation

Certains conseillers municipaux s'inquiètent des probables changements d'adresse (remplacement des lieux-dits par des rues...) rendus nécessaires par cette procédure.

Monsieur Laurent SAUTS précise que les lieux-dits ne disparaîtront pas mais que chaque rue ou route doit avoir un nom, et chaque habitation un numéro, afin de se mettre aux normes et d'améliorer les services.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à treize (13) voix « pour », trois (3) « abstention » (G. CUROY, K. LUMEAU, Ch. MIQUEU) et une (1) « contre » (S. COMBEFREYROUX), décide d'engager la procédure pour l'étude sur l'adressage (nom des voies et numérotation) avec La Poste et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

4 – RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Restauration du patrimoine – **délibération 2018-06-14**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de restauration du patrimoine communal et l'APD (Avant-Projet Définitif) réalisé par M. DODEMAN, Architecte en chef des Monuments Historiques.

Les travaux projetés sur les monuments de Sauveterre-de-Guyenne sont les suivants :

- Porte St Romain (Sud-Est) : restauration de la façade sud, aménagement et mise en valeur des abords
- Porte La Font (Sud-Ouest) : restauration générale et mise en valeur des abords
- Porte St Léger (Nord-Est) : Aménagement et mise en valeur des abords (terrain Aznarez et carrefour)
- Eglise Notre-Dame-de-Sauveterre : restauration de la couverture de l'abside et mise en valeur des abords (place, rues)
- Eglise St Christophe de Puch : restauration de la couverture de la sacristie et aménagement de l'accessibilité (cimetière et église)
- Eglise St Romain de Vignague : restauration de la couverture de la sacristie du chœur, valorisation de la coupole du chevet et aménagement des abords et de l'accessibilité (cimetière et église)
- Eglise de St Léger de Vignague : restauration générale, compris travaux d'urgence et mise hors d'eau, aménagement et mise en valeur des abords et de l'accessibilité (cimetière et église)

Le phasage est organisé en trois ou quatre tranches fonctionnelles entre 2018 et 2021 :

- Tranche 1 : les portes St Romain, La Font, et l'Eglise Notre dame de Sauveterre
- Tranche 2 : les églises St Christophe du Puch, St Romain de Vignague et les travaux d'urgence de St Léger de Vignague.
- Tranche 3 : restauration générale et mise en valeur de l'église St léger de Vignague
- Tranche 4 : aménagement et mise en valeur des abords de la Porte St Léger.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix pour, valide les travaux de restauration du patrimoine communal et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers réglementaires (PC, AT...) et les demandes de subventions auprès des partenaires (Etat-DRAC, Conseil Régional, Conseil Départemental, Fondation du Patrimoine....).

Monsieur le Maire signale que le montant des subventions accordées pour soutenir ces opérations est désormais plus proche de 50% du coût HT que de 80% comme précédemment.

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET demande où en est la procédure suite au vol du carrelage dans l'église de St Léger.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est en attente d'une réponse de l'assurance avant d'engager toutes interventions.

5 – PERSONNEL MUNICIPAL

- Plan et règlement de formation mutualisé – **délibération 2018-06-15**

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CdG 33) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Entre deux Mers du Département de la Gironde, limité au périmètre des communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes du Créonnais

- Communauté des communes des Portes de l'Entre deux Mers
- Communauté des communes Rurales de l'Entre deux Mers
- Communauté des communes du Réolais en Sud Gironde

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil. Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné entre 2017 et 2019.

De plus, un règlement de formation est proposé afin d'encadrer les droits des agents à la formation (CPA, frais...).

Ces deux éléments ont été présentés et validés par les instances statutaires (CT, CAP) placées auprès du CdG 33.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix pour, et après avis du Comité technique émis en dernier lieu le 27 septembre 2017, adopte le plan de formation mutualisé et le règlement de formation joints à la présente délibération.

- Adhésion à la médiation préalable obligatoire – **délibération 2018-06-16**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau service mis en place par le Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CdG 33), la médiation préalable obligatoire.

La médiation préalable obligatoire (MPO) est une expérimentation introduite, jusqu'au 20 novembre 2020, par l'article 5 de la loi 2016-1547 du 18 novembre 2016 et mise en œuvre par le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 qui en confie l'exercice au centre de gestion de la fonction publique territoriale volontaires désignés par l'article du 2 mars 2018.

Ce dispositif novateur est proposé par le CDG33 et a vocation à s'appliquer dans certains contentieux de la fonction publique (décision individuelle défavorable en matière de rémunération, de refus de détachement ou de disponibilité,...) opposant un agent public à son employeur.

Les collectivités et établissements publics qui souhaiteraient entrer dans le champ d'action de l'expérimentation devront conventionner avec le CDG33 au plus tard avant le 1^{er} septembre 2018.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à dix-sept (17) voix pour, décide :

D'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre par la loi du 18 novembre 2016 susvisée ;

D'autoriser le Maire à conclure la convention proposée par le CDG de la Gironde figurant en annexe de la présente délibération.

- Départ à la retraite

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Louis LARMANDIEU demandant à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2018.

Monsieur le Maire tient à saluer le travail et le dévouement de Monsieur Louis LARMANDIEU, Responsable du Service Technique, qui a travaillé durant 50 ans, dont 40 années au service de la commune de Sauveterre-de-Guyenne et de ses habitants.

Il précise que depuis 10 ans, il a eu le plaisir de travailler avec Monsieur LARMANDIEU en tant que Responsable du Pôle Technique, un poste complexe et stratégique au sein d'une collectivité, sur lequel il a fait preuve d'un grand professionnalisme en réalisant, avec ses équipes, un très grand nombre de missions et de chantiers qui ont transformé notre commune.

Au nom de la commune de Sauveterre-de-Guyenne, des habitants, des agents communaux et des nombreux élus et Maires avec lesquels Monsieur LARMANDIEU a travaillé, Monsieur le Maire tient à lui souhaiter une très belle retraite et à le remercier officiellement pour son implication au service de la commune et de l'intérêt général depuis tant d'années.

Un remerciement plus officiel sera adressé à Monsieur LARMANDIEU lors de la cérémonie des vœux 2019.

Monsieur Christophe MIQUEU tient également à remercier Monsieur LARMANDIEU, à souligner son travail au quotidien et à lui souhaiter une très bonne retraite.

Du fait de ce départ, Monsieur le Maire signale qu'un recrutement a été lancé pour assurer la gestion du Service Technique et déjà plusieurs candidatures ont été reçues (une quinzaine à ce jour).

Monsieur Christophe MIQUEU demande si un recrutement en interne n'aurait été pas envisageable ?

Monsieur le Maire précise que la question s'est posée en interne et qu'effectivement, un recrutement en interne aurait pu avoir lieu. Néanmoins, la volonté du service était le recrutement d'une personne extérieure afin de revoir l'organisation du Service Technique et les missions confiées à son ou sa responsable.

Tous les membres du Conseil Municipal renouvellent leurs remerciements à Monsieur Louis LARMANDIEU pour toutes les années passées au service de la collectivité et lui souhaitent bonne retraite.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements reçus :

- remerciements de l'association Média-Pitchounes (Tous en selle contre la spondylarthrite ankylosante) pour notre accueil lors de leur passage au mois d'avril 2018.
- remerciements de Sébastien FOURCADE suite aux obsèques de Madame Simone FOURCADE.
- remerciements de l'association SOLIMAR, qui arrête son activité sur le territoire en raison d'un départ en Charente.

Agenda

Juin 2018	
18-24/06	Semaine commerciale ACAS
20/06	Collecte de sang (EFS) – salle des fêtes St Romain – 16h/19h
22/06	Signature CAE école élémentaire (Conseil Départemental)
23/06	Kermesse de l'école maternelle
28/06	Bus numérique
29/06	Kermesse de l'école élémentaire
30/06	Ouverture de la piscine
30/06	Fête du foot – AS Sauveterre
Juillet 2018	
03/07	Inauguration circuit touristique
03/07	1 ^{er} mardi et dîner en bastide
06/07	Repas communal (agents + élus)
14/07	Fête nationale
16/07	Concert JOSEM : cave coopérative

CONSEIL MUNICIPAL de SAUVETERRE-DE-GUYENNE - Séance du 19 juin 2018

20/07	Soirée piscine
25-3/07	Accueil des allemands de Sottrum (jumelage)
27-28-29/07	Sauveterre fête ses vins
Août 2018	
07/08	2 nd dîner en bastide
Septembre 2018	
01/09	Forum des associations Sauveterre
7-8-9/09	Festival Ouvre la voix
11/09	3 ^{ème} dîner en bastide
15-16/09	Journées du patrimoine
16/09	Brocante des Amis de la bastide
27/09	Jeux Aquitaine Séniors
30/09	Journée des savoir-faire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.